



Le 29 janvier, les cadres de la DGFIP ont toutes les raisons d'être en grève !

Pour les agents de la DGFIP, les revendications inscrites dans les appels des organisations syndicales interprofessionnelles et dans ceux des organisations de la DGFIP, des Finances et de la Fonction Publique ont une résonance particulière en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'implantation territoriale et de qualité du service public.

Les cadres de la DGFIP sont plus que jamais concernés par l'ensemble de ces revendications. Dans un contexte de malaise grandissant, l'action du 29 janvier, par le succès de la grève, doit sonner comme un avertissement sans frais pour entamer sans délai les négociations sur le dossier de l'encadrement.

L'EXIGENCE D'UN VRAI DIALOGUE SOCIAL

Cette nouvelle administration est partie sur de mauvais rails concernant le dialogue social des cadres. Elle a imposé un recul de qualité de plusieurs dizaines d'années, rompant ainsi une méthode de dialogue, pas toujours simple mais au moins respectueuse.

Aujourd'hui dans une lettre aux IP, Monsieur Rambal parle de discussions suspendues sur le dossier cadre avec les syndicats. Mais, Monsieur le Directeur, avant de suspendre il faudrait peut-être commencer ! Or, la DGFIP a qualifié les réunions de fin 2008 de simples « réunions d'information » et n'a fourni les documents qu'au compte-gouttes une fois les décisions arrêtées. Il est temps de redevenir sérieux et d'ouvrir un réel dialogue social avec les organisations représentatives des cadres. Les élections professionnelles ont montré l'attachement de ces derniers à leurs représentants syndicaux vu le très haut niveau de participation.

Le dialogue social de la DGFIP ne peut se résumer à rencontrer chacune à leur tour les différentes associations qui expriment le malaise de la catégorie d'agents qu'elles représentent. Mais celles-ci ne disposent d'aucune légalité pour négocier l'ensemble du dossier cadres. Il serait dangereux d'exclure les syndicats du débat sur l'encadrement.

Il est donc temps que l'administration cesse ses tentatives de division de ces personnels et ouvre un débat sur l'ensemble de leurs revendications.

L'HARMONISATION INDEMNITAIRE OU LE MARCHE DE DUPES !

La démarche de cette administration, à l'image de la politique gouvernementale, a le mérite d'être constante : des promesses non tenues tant sur le pouvoir d'achat que sur la reconnaissance des qualifications.

Le beau discours sur une nouvelle administration moderne et puissante où il n'y aurait que des gagnants, répété à longueur de messages ou de représentations théâtrales, se heurte à une vision objective des faits.

D'un côté, des efforts demandés à tous, agents et cadres, restructurations, nouveaux métiers, suppressions d'emplois permanentes, baisse du pouvoir d'achat... et de l'autre, des efforts qualifiés d'extraordinaires par un peu d'IMT pour tous et une harmonisation indemnitaire au goût amer, autofinancée par les emplois supprimés !

La DGFIP veut berner ses cadres et ses agents en limitant le débat à la seule harmonisation indemnitaire. Si un problème d'égalité de traitement existe qui montre la « mesquinerie » de cette direction générale (cf. encadré), le problème le plus profond réside dans l'absence totale de reconnaissance des qualifications.

En effet, que l'on soit issu de la filière gestion publique ou gestion fiscale les seules certitudes sont des responsabilités et des tâches supplémentaires sans contrepartie.

Plusieurs exemples illustrent la volonté négative de la DGFIP :

- ✓ les collègues issus de la DGCP devront assumer les fonctions d'assiette sans aucune évolution de leur situation ;
- ✓ les collègues dirigeant les CDI-SIE sont dans une situation identique s'agissant des missions de recouvrement ;
- ✓ les conséquences de la mise en place des directions départementales de la DGFIP sur l'évolution du rôle des cadres ne sont nulle part prises en compte.

De plus, en gardant le silence sur le classement des nouvelles structures (SIP, Pôle de recouvrement spécialisé, MRQC...), l'administration centrale laisse la place à toutes

les supputations. Les conditions d'accès aux postes comptables sont à préciser en particulier pour les inspecteurs principaux.

Le statut d'administrateur général est lui aussi plus que discutable à deux niveaux pour le moins : la garantie de promotion interne n'est plus assurée et le corps nouvellement créé exclut des grades de commandement (ex : les directeurs divisionnaires de l'ex-DGI) alors que fonctionnellement ils sont amenés à exercer des fonctions équivalentes.

Mais il est vrai que dans cette réforme, tout fonctionne sans concertation, même en interne, sans infos, même en interne (bis), sans visibilité, sans contrepartie. Cela est vrai pour l'avenir des agents, mais aussi pour les missions...

Pour la CGT, il est temps de mettre fin à ce mode de direction autoritaire et aux décisions unilatérales qui semblent être prises sans réelle ligne de conduite, sauf celles de respecter les suppressions d'emplois et le calendrier présidentiel !

Alors que la première réunion du groupe de travail permanent était prévue le 15 janvier, le calendrier des groupes de travail communiqué récemment aux OS n'y fait plus allusion.

En différant une nouvelle fois le débat national sur l'encadrement, la direction générale prend le risque d'ignorer les véritables préoccupations et de creuser un peu plus le fossé avec son encadrement.

La CGT est porteuse de revendications sur l'encadrement. Elle s'est, à de nombreuses reprises, exprimée sur ce sujet. La Direction générale le sait, elle refuse le débat, il faut le lui imposer.

Il faut exiger des négociations sur :

- ✓ les doctrines d'emplois et le positionnement de tous les cadres dans la DGFIP (aux niveaux national et départemental) ;
- ✓ les conditions de classement et d'accès à tous les postes comptables ;
- ✓ la revalorisation des rémunérations par la reconnaissance des qualifications supplémentaires exigées ;
- ✓ une révision des conditions d'harmonisation indemnitaire pour plus d'égalité et de justice.

Dans une situation aussi tendue, les cadres de la DGFIP doivent s'engager résolument dans l'action collective. L'appel à la grève par six organisations syndicales de la DGFIP est l'occasion de le faire.

Pour l'ouverture de véritables négociations, la CGT appelle les cadres de la DGFIP à être tous en grève le 29 janvier.

HARMONISATION INDEMNITAIRE : UNE COPIE À REVOIR

Publié en catimini pendant les congés de fin d'année, le document de la DG a provoqué un vif mécontentement dans l'ensemble de l'encadrement : sa lecture montre, pour le moins, qu'il y a loin de la coupe aux lèvres :

Pour les IP, la mise en avant « subtile » de deux régimes indemnitaires pour les IP de l'ex DGCP et de neuf régimes indemnitaires pour les IP de l'ex DGI, a permis à l'administration de construire une harmonisation au rabais malgré l'engagement ministériel d'harmoniser sur le régime le plus favorable. En outre, la prise en compte des IFDD dans le calcul de l'harmonisation relève de la pure malhonnêteté intellectuelle.

En effet, comment prétendre que des indemnités visant à compenser les frais engagés par les collègues dans le cadre de leurs fonctions et non pris en charge dans le remboursement traditionnel des frais de mission doivent être considérées comme relevant d'un complément indemnitaire traditionnel ?

Pour les Idép non comptables, à part quelques miettes pour les collègues exerçant des fonctions dans les services déconcentrés informatiques, les établissements de formation et les CIF, rien sinon le mince espoir d'accéder à des SIP sans compensation financière compte tenu des tâches supplémentaires à assumer.

Pour les comptables, le dossier est en cours d'examen sans que les organisations syndicales soient associées à la réflexion...

Loin des revendications de la CGT qui permettent à **tous les agents de la DGFIP tant de la filière gestion publique que de la filière gestion fiscale** de bénéficier de l'harmonisation indemnitaire, ces exemples démontrent que le choix de l'administration est bien celle d'une harmonisation au rabais guidée uniquement par des raisons budgétaires.